

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI

Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 10 février 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Jean-Luc Joseph ARMANI, comptable, époux de Mme Odile Marguerite Jeanne GROSSETTI, demeurant à AJACCIO (20000) résidence des Iles, le Sicile Bât A. Né à MARSEILLE le 3 novembre 1961. Marié sous le régime de la séparation de biens pure et simple le 3 août 1999.

Il possède depuis plus de trente ans, dans un ensemble immobilier situé sur la commune d'Ajaccio (20000) résidence des Iles, « MALTE » ou « BRISE DE MER » route des sanguinaires, cadastrée section CL n° 451 pour 00ha 51a 20ca, les lots 270 et 271 (deux box à voiture).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalites@notaires.fr